

## Fermeture du **Grand Ecran** Italie : les masques tombent !

Dans l'article du « Parisien » du 23 Décembre, la société Europolaces dément l'obligation de Gaumont à exploiter la salle jusqu'en novembre 2006. Or le cahier des charges liant la société d'exploitation à la Ville de Paris stipule que **ces obligations trouvent leur cause dans le caractère "d'équipement culturel" du complexe audiovisuel, qui doit participer à l'animation du quartier et de l'arrondissement, caractère en considération duquel le prix de cession du terrain est déterminé.** (Art. 8 du cahier des charges – durée de son exploitation : 15 ans à dater de l'achèvement des travaux : Nov. 91).

La veille, dans ce même journal, M. Jean-Pierre Decrette, directeur du développement des salles Pathé-Gaumont, désigne les futurs repreneurs : Habitat (meubles) et H&M (vêtements), ceci alors **que la Commission Départementale d'Équipement Commercial** prévue courant janvier, composée de membres de la Mairie de Paris et du 13<sup>ème</sup> arrondissement, **n'a pas encore attribué les autorisations nécessaires à l'implantation de ces commerces.** Et que d'après l'Article 2 du Cahier des charges : **Il est expressément convenu que le lot correspondant au complexe audiovisuel ne pourra faire l'objet d'aucune subdivision, et que sa propriété, susceptible d'être transmise dans des conditions de droit commun et sous réserve de l'article 9 ci-après, devra rester intangible.**

Article 9 : **A chaque mutation intéressant le complexe audiovisuel (mutation de sa propriété ou mutation de son usage : a) pendant la durée du crédit-bail : cession de crédit-bail ; b) à l'expiration du crédit-bail : cession de bail commercial, renouvellement, etc..) l'agrément de la Ville de Paris devra être requis sur les conditions de cette mutation.**

Il est regrettable qu'aucune mention ne soit faite de la mobilisation du collectif « Sauvons le Grand Ecran » depuis des mois, ni des demandes faites auprès de la Mairie de Paris d'exiger le maintien de l'activité culturelle dans les lieux et le classement de la salle dans le cadre du futur Plan Local d'Urbanisme en cours.

D'après M. Decrette, les murs de la salle Grand Ecran Italie ont été cédés au centre commercial Italie 2, sans mention des conditions suspensives d'obtention de ces autorisations par la CDEC.

Il fait état de la « situation déficitaire de la salle depuis trois ans », situation délibérément entretenue par la direction d'Europolaces-Gaumont.

En effet, **la baisse de fréquentation de la salle (- 10%) ne fait que suivre la courbe générale sur 2005** (Gaumont-Alésia : - 21%, Gaumont Aquaboulevard : - 10%, Gaumont-Gobelins : - 17 %, Gaumont-Parnasse : - 18%, UGC George V : - 16 %, UGC Normandie : - 10 %, Pathé-Quai d'Ivry : - 13%, UGC Ciné Bercy : - 11%, UGC Vélizy : - 19%, Gaumont Disney Village : - 22 %, Grand Rex : - 18 %)

On peut même considérer comme remarquables les performances du Grand Ecran, compte tenu de l'abandon dans lequel l'a laissé sa propre direction depuis trois ans : absence de mesures prises pour lutter contre la concurrence annoncée (et sciemment organisée) des multiplexes ; absence de VF réclamée par les spectateurs (renvoyés chez le concurrent UGC en face) ; absence de visibilité des programmes (mal affichés dans la presse)... ; abandon des manifestations de prestige (avant-premières, etc...) qui ont permis au Gaumont Champs-Élysées de se tenir à flot (0% de baisse en 2005) ; abandon des diverses manifestations (congrès, conférences...) pourtant prévues au cahier des charges, qui auraient contribué à renflouer la salle, etc...

N'est-il pas par ailleurs étrange que ce soit-disant « déficit » remonte précisément à l'époque de la fusion des salles Pathé-Gaumont au sein du consortium Europolaces en 2001 ? Et qu'au vu des prétendues difficultés rencontrées par la salle, son ancienne direction jusqu'en mai 2005 n'ait jamais été changée en 5 ans !!

Autre coïncidence étrange : comment expliquer l'annonce de cette fermeture, juste après l'enregistrement d'une hausse de fréquentation de 191 % la première semaine de « Harry Potter » (30/11-7/12/05), correspondant à l'une des très rares programmations de la version française dans cette salle (VF rapidement abandonnée pour le film suivant « King Kong ») ?

Que penser des rumeurs insidieusement colportées, selon lesquelles la salle serait obsolète depuis sa conception, aurait des défauts techniques insurmontables, n'attirerait plus le public, etc... ?  
En bref, à qui cette salle exceptionnelle fait-elle de l'ombre ?

**QUI VEUT LA PEAU DU GRAND ECRAN ITALIE ? DE QUEL MARCHÉ OBSCUR EST-IL L'OBJET ?  
QUI A INTÉRÊT A SA DISPARITION ?**

Au vu de ces informations, le collectif « Sauvons le Grand Ecran » demande instamment que la transparence soit faite sur les décisions de la société EuroPalaces-Gaumont, et en appelle solennellement au maire de Paris de faire respecter le cahier des charges par EuroPalaces-Gaumont jusqu'en novembre 2006, le temps que soit étudiée une redéfinition des activités culturelles de la salle.

Dans le cas contraire, le collectif « Sauvons le Grand Ecran » se réserve le droit de demander au tribunal administratif de Paris et au tribunal de commerce de Paris de se saisir du dossier.

**NE LAISSONS PAS S'OPÉRER UNE FERMETURE INDIGNE ET ILLÉGALE.**

**NE LAISSONS PAS DÉTRUIRE SANS RÉAGIR**

**L'UNE DES PLUS BELLES SALLES DE PARIS ET D'EUROPE.**

Rejoignez les signataires de la pétition sur le site :

<http://sauvonslegrandecran.free.fr>

(contact : 06 65 40 32 94)

Paris, le 28 Décembre 2005